DEPARTEMENT DE L'YONNE
Plan Local d'Urbanisme
DOMATS
ELABORATION
REVISION
prescrite le : 14 octobre 2002
arrêtée le : 26 juin 2006
approuvée le : 25 février 2008
modifiée le : 3 mars 2010
PIECE N° 3.2
plan des zones agglomérées
échelle 1/ 2 500
Eu.Créal
VU pour être annexé à la délibération du : 3 mars 2010
LEGENDE
limite de commune
limite de zone
marge de recul sur l'axe de la voie
espace vert urbain à conserver
espace boisé classé
emplacement réservé
MOQUE BOUTEILLE
SAINT THIBAULT
PRÉS D'ASON
LA BONNE BLANCHE
LES BLANCHARDS
LA MOULINIÈRE
LA MARDELLE JUBLIN
LES CHESNAUX
LES GIRARDS
LES PETITS THÉNARDS
LA LONGUE RAIE
LES DAIGNEAUX
LES GAUGUIERS
PRÉS DES THÉNARDS
BOIS DU LOUP
LES GRANDS THENARDS
PRÉS DE BOSSELOT
LA MARDELLE DES GAUGUIERS
LE MARDELON
LA PIÈCE DE LA REINE
LA BELLE ANTE
LES VALLÉES
PRÉS DE BOSSELOT
PRÉS DE LA REINE
CHAMPS DES VIGNES
LE MOULIN A VENT
SAINT-ABON
LES CLAPIERS
LES TANIÈRES
LES BROUILLARDS
LE ROMPYE
ÉTANG DES TRÉTEAUX
CROIX DE SAINT-RÉMY
LA BELLE ANTE
LES JOIGNEAUX
CHAMP DE LA TOURTE
CROIX SAINT-RÉMY
LA BÉGUELERIE
LA HAUTE FEUILLE
LE MARCHAIS DE LA CROIX
LA BRYÈRE
PRÉS DU VILLAGE
LE VERGER
PONT DE JOLIVEAU
LE VILLAGE
LA COUR A BORDIER
LA LONGUE TUILE
LA GARENNE DE BOSSELOT
PIÈCE DE RACINE
CHAMP TORTU
SUR LE PETIT TABOUREAU
LE PETIT TABOUREAU
COUR DES VALLÉES
LA MARDELLE BLANCHE
SUR L'ÉTANG DES TABOUREAUX
SUR LE BOIS DES LEURES
BOIS DES LEURES
LA BARONNERIE
TRAITÉ D'EGREVILLE
RACINE
CHÂTEAU
LA COUR DES VALLÉES
ÉTANG DES TABOUREAUX
LA MARDELLE A CORNE
Nh2
UDc
UDb
UDa
UA
UAa
UC
AUe
1AU
2 AU
1,0 ha.
1,9 ha.
9,2 ha.
7,45 ha.
Nh1
N
A